

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS27

présenté par

Mme Trastour-Isnart, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Audibert, M. Bourgeaux, M. Cinieri,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Viry, M. Vialay, Mme Boëlle et Mme Corneloup

ARTICLE 4

Compléter cet article par les mots :

« et après le mot : « professionnelle » sont insérés les mots : « ou dans un parcours d'étude » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre le bénéfice de places réservées pour la garde d'enfant aux personnes souhaitant poursuivre leurs études pour leur permettre d'approfondir leur projet professionnel.

Aux fins de transparence, cet amendement a été préparé en lien avec l'association Science-Po au Féminin.